VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
Siège social : 66 impasse du Château Silhol

30000 - NIMES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

VENCEA
Commissaires aux comptes
260 chemin Tour de l'Evêque
30000 NIMES

VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
Siège social : 66 impasse du Château Silhol
30000 NIMES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION S.P.A.P relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 3 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION S.P.A.P à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait référence :

- Dans son point 4, au règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

- Dans ses points 5 et 6, aux particularités liées à la gestion conventionnée des différents établissements ainsi qu'aux contraintes imposées par les organismes financeurs.

La note 8 de l'annexe « Faits marquants de l'exercice » fait référence :

- Dans son point A, aux travaux de reconstruction de l'établissement Lumière et Paix. Nous nous sommes assurés du traitement comptable et de la présentation appropriés dans les comptes de l'association des actifs immobilisés (phase n°2 en cours à fin décembre 2019).

- Dans son point B, à l'évaluation des créances, de l'ancien établissement « Chantier d'Insertion - Maison de la Main » déconventionné, comptabilisées dans la Gestion Propre Associative. Nous en avons apprécié le traitement comptable, notamment en matière d'évaluation des créances et subventions restant dues à la clôture, ainsi que l'information en annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du conseil d'administration et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l' ASSOCIATION S.P.A.P à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 8 septembre 2020

VENCEA

COMMISSAIRES AUX COMPTES



Gwladys DESERT

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES

66 Impasse du Château Silhol
30000 - NIMES

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

www.axiomeassocies.fr

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	20 075	14 081	5 994	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	799 121	2 103	797 018	797 018
Constructions	12 544 071	3 706 595	8 837 476	9 375 466
Installations techniques, matériel et outillage	584 921	391 104	193 817	200 230
Autres immobilisations corporelles	830 358	604 542	225 816	256 748
Immobilisations corporelles en cours	3 067 211		3 067 211	241 343
Avances et acomptes	55 705		55 705	51 619
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	28 535		28 535	127 017
TOTAL I	***17 929 999***	***4 718 425***	***13 211 573***	***11 049 441***
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés	2 655		2 655	498
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	551 738	3 668	548 070	380 315
Autres créances	1 034 045	16 570	1 017 475	1 743 068
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	157 344	223	157 120	56 443
Disponibilités	2 523 866		2 523 866	3 523 731
Charges constatées d'avance	71 234		71 234	48 787
TOTAL II	***4 340 882***	***20 461***	***4 320 421***	***5 752 842***
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL DE L'ACTIF	***22 270 881***	***4 738 887***	***17 531 994***	***16 802 283***

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 466 134	1 463 392
Ecarts de réévaluation		
Réserves	875 881	875 881
Report à nouveau	-264 629	-149 080
Résultat de l'exercice	**-111 059**	**-119 078**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-660 492	-656 962
Ecarts de réévaluation		
Subvention d'investissement sur biens neufs renouvelables	185 642	204 166
Provisions règlementées	3 394 031	3 486 091
Droit des propriétaires		
TOTAL I	***4 885 508***	***5 104 409***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	22 684	40 296
Provisions pour charges		
TOTAL II	***22 684***	***40 296***
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	30 000	32 130
Sur autres ressources		
TOTAL III	***30 000***	***32 130***
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 042 807	10 063 208
Concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	19 060	7 178
Avances et acomptes reçus	100	100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 714	181 602
Dettes fiscales et sociales	1 308 688	1 272 913
Dettes sur immobilisations	757 477	67 324
Autres dettes	257 484	33 123
Produits constatés d'avance	2 473	
TOTAL IV	***12 593 802***	***11 625 449***
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	***17 531 994***	***16 802 283***

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Simple : Variation en valeur
Ventes de marchandises			
Production vendue	6 862 026	6 176 677	685 349
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	200 995	187 062	13 933
Reprises sur amortissements et provisions	7 265	14 073	-6 808
Transferts de charges	2 273		2 273
Cotisations			
Opérations faites en commun	2 551	7 999	-5 448
Autres produits	182 018	227 573	-45 555
Produits d'exploitation	**7 257 127**	**6 613 384**	**643 744**
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés	783 439	730 861	52 578
Charges externes	602 827	508 336	94 491
Impôts et taxes	402 294	273 592	128 702
Salaires et Traitements	3 507 364	3 322 869	184 495
Charges sociales	1 314 210	1 395 913	-81 703
Amortissements	672 595	376 645	295 949
Provisions		1 981	-1 981
Opérations faites en commun			
Autres charges	51 175	36 687	14 488
Charges d'exploitation	**7 333 903**	**6 646 885**	**687 019**
RESULTAT D'EXPLOITATION	***-76 776***	***-33 501***	***-43 275***
Produits financiers	3 933	3 401	533
Charges financières	112 630	30 392	82 237
Résultat financier	**-108 697**	**-26 992**	**-81 705**
RESULTAT COURANT	***-185 473***	***-60 493***	***-124 980***
Produits exceptionnels	139 752	132 011	7 742
Charges exceptionnelles	66 947	159 555	-92 609
Résultat exceptionnel	**72 806**	**-27 545**	**100 350**
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	522	562	-40
Report des ressources	2 130	1 265	865
Engagements à réaliser		31 744	-31 744
EXCEDENT OU DEFICIT	***-111 059***	***-119 078***	***8 020***

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Licences et logiciels	1 à 3 ans
- Agencements des terrains	10 ans
- Constructions	3 à 47 ans
- Agencements et aménagements des constructions	2 à 30 ans
- Matériel et outillage	2 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

4/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- de l'arrêté du 19 Décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

- du règlement C.R.C. n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

- du règlement C.R.C. n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

- de l'avis du CNC n° 2007-05 du 4 Mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du C.A.S.F. appliquant l'instruction budgétaire comptable M22 ainsi qu'aux fondations et associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les réglements 99-01 du C.R.C. et 2014-03 de l'A.N.C.

Gestion conventionnée : Présentation

5/ Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Gestion conventionnée : Dérogation aux règles et méthodes comptables

6/ Il a été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment les écritures suivantes n'ont pas été comptabilisées :

- prorata temporis sur amortissement des immobilisations. L'amortissement des immobilisations acquises l'année N débute le 01.01.N+1

L'incidence de cette spécificité sur les comptes annuels n'a pas été évaluée.

7/ Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis majorés des charges sociales. Il a été retenu une progression des salaires de 1,50%, un taux d'actualisation de 0,77%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés en annexe des comptes de l'entité.

8/ Faits marquants de l'exercice

A/ E.H.P.A.D. Lumière et Paix

Disponibilités

Niveau des disponibilités élevé fin 2019 principalement dû au décalage entre les financements des travaux (réserves = 119 KEuros, provisions réglementées = 250 KEuros, subventions = 2 235 KEuros & emprunts = 8 584 KEuros) supérieur au montant des travaux phases 1 & 2 à fin 2019 = 10 517 KEuros soit + 671 KEuros. Egalement dette T.V.A. nette = 297 KEuros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Construction

Phase N°2 en cours fin 2019 = 3 045 757 €.
Financements :
Emprunt de 5 762 500 Euros débloqué à 100 % fin 2019.
Emprunt de 2 821 153 Euros débloqué à 100 % fin 2018.
Solde subvention C.D.30 à encaisser fin 2019 = 420 203 Euros.
Solde subvention P.A.I. A.R.S. à encaisser fin 2019 = 150 000 Euros.

T.V.A. à 5,50% Livraison à soi même

Mécanisme du bénéfice du taux de T.V.A. à 5,50% pour les livraisons à soi-même mis en place en 2018. Premier encaissement du remboursement de T.V.A. fin 2018. Actuellement récupération de la T.V.A. à 20 %, le reversement de la T.V.A. à 5,50 % est prévu à la fin de la construction phase N°2. Montant dû fin 2019 = 544 686 Euros.

Litige fournisseur

Un fournisseur n'ayant pas été retenu lors de l'appel à projet de la rénovation de l'E.H.P.A.D. Lumière et Paix conteste cette décision. Ce dernier a saisi la justice et réclame 150 000 € au titre de ses préjudices, ainsi que les intérêts et anatocismes. La procédure est en cours et à ce stade le conseil juridique ne peut pas évaluer le montant du risque maximal de condamnation pour l'association S.P.A.P. Au 31/12/2019, aucune provision n'est enregistrée dans les comptes de l'association.

B/ Gestion Propre Associative - Etablissement Chantiers d'Insertion Maison de la Main

Les créances en lien avec la Maison de la Main figurent à l'actif pour un total de 137 140 Euros au 31/12/2019. Celles-ci s'élevaient à 239 063 Euros au 31/12/2018 (encaissement de 101 923 Euros au cours de l'année 2019). En l'état de leur situation, et malgré l'arrêt de cette activité, le Conseil d'Administration a considéré qu'elles ne présentent pas de risque de non-recouvrement.Au 31/12/2019, aucune dépréciation de créance n'est enregistrée dans les comptes de l'associaton. A noter, une dette au passif de 606 Euros concernant cette activité.

C/ M.E.C.S. Lumière et Joie

Depuis 2018, l'établissement Lumière et Joie réalise une nouvelle activité en accueillant des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.). Cette activité produit ses effets en année pleine sur 2019 (nombre de places : 20 jeunes). Cette activité avait commencé en 06/2018 (nombre de places : 12 jeunes). La convention avec le Conseil Départemental du Gard a été signée pour une durée de 2 ans à compter de 01/2019. La facturation est établie selon l'activité réalisée au prix de journée déterminé par la convention.

9/ Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes

Covid-19 – information financière

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus COVID-19 était une pandémie en reconnaissance de sa propagation rapide à travers le monde, avec plus de 150 pays touchés. Face à cette crise, il a été décidé par le gouvernement français un confinement strict en France, et ce à compter du 17 mars 2020.

Du fait des incertitudes sur la maladie et son caractère encore isolé à la fin 2019, cette épidémie est considérée comme un évènement non lié à des conditions existant à la date de clôture 2019. Ainsi, il n'a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat établis au 31 décembre 2019.

A la date d'établissement des comptes au 31 décembre 2019, l'association S.P.A.P. n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Toutefois, le confinement n'impacte pas de manière notable les activités de l'association S.P.A.P.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les mesures suivantes ont été prises par l'association :
- Continuité d'exploitation assurée pendant la crise, établissements ouverts.
- Mise en place à la marge de télétravail et de chômage partiel pour salarié en arrêt.
- Pour pallier au surcroît d'activité et appliquer les nouvelles normes : recours à des CDD, à de l'intérim et/ou mise à disposition d'autres établissements (extérieurs à l'association).

L'E.H.P.A.D. Lumière et Paix sera le plus impacté. La phase 2 des travaux de rénovation de l'E.H.P.A.D. Lumière et Paix a pris du retard. Cette phase devrait être finalisée pour octobre 2020.

L'association S.P.A.P. exerçant dans le secteur médico-social, les autorités de tarification ont confirmé le maintien des financements (ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020). Ainsi, cet évènement pourrait avoir un effet limité sur les comptes 2020, notamment sur le niveau d'activité et sur la valorisation de certains actifs même si à ce jour les impacts ne peuvent encore être évalués.

La poursuite des activités pendant les douze prochains mois a été appréciée sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, y compris les effets de la crise liée au COVID-19. Eu égard aux informations disponibles et aux mesures évoquées précédemment, l'association S.P.A.P. estime que sa continuité d'exploitation est assurée par le soutien de ses financeurs, et notamment l'engagement pris par ces derniers de maintenir le versement des dotations globales et des prix de journées en vertu de l'ordonnance 2020-313.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE ASSOCIATIVE	1 915,54			
LUMIERE ET VIE	36 452,51			
LUMIERE ET PAIX		158 541,99		6 990,05
LUMIERE ET JOIE	21 426,32		5 597,77	10 919,05
TOTAUX	**59 794,37**	**158 541,99**	**5 597,77**	**17 909,10**

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONVENTIONNEE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR	DEPENSES NON OPPOSABLES	RESULTAT ADMINISTRATIF
LUMIERE ET PAIX	-165 532,04		-58 902,03	-224 434,07
LUMIERE ET JOIE	-5 321,28	24 000,00	-15 156,93	3 521,79
TOTAUX	**-170 853,32**	**24 000,00**	**-74 058,96**	**-220 912,28**

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
GESTION PROPRE ASSOCIATIVE	252 488,49			
LUMIERE ET VIE		9 052,17		
LUMIERE ET PAIX				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		307 659,11		
RESULTATS ANTERIEURS				
R.A.N. HEBERGEMENT				137 994,34
R.A.N. DEPENDANCE		43 433,20		30 075,91
R.A.N. SOINS	4 667,13			148 328,93
D.N.O. / CONGES A PAYER				251 207,29
LUMIERE ET JOIE				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		163 136,48		
REPORT A NOUVEAU M.N.A.	1 496,48			
RESULTATS EN ATTENTE				
EXCEDENT 2018 INTERNAT			74 486,76	
EXCEDENT 2018 S.A.P.M.N.			8 048,04	
DEFICIT 2018 A.E.M.O.				684,03
DEFICIT 2018 S.A.P.M.N.-SUPPL				4 949,52
EXCEDENT 2017 S.A.P.M.N.			167,18	
EXCEDENT MESURES EXPLOI.			12 107,72	
D.N.O. / CONGES A PAYER				206 061,74
REPRISE DE RESULTATS				
INTERNAT			20 762,00	
S.A.P.M.N.			3 238,00	
TOTAUX	**258 652,10**	**523 280,96**	**118 809,70**	**779 301,76**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert compte 508100 V.M.P.	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	13 905,06	6 170,08			20 075,14
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**13 905,06**	**6 170,08**			**20 075,14**
Terrains	799 120,61				799 120,61
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	10 608 068,50				10 608 068,50
Installations générales, agencements des constructions	1 925 649,10	10 353,60			1 936 002,70
Install. techniques, Matériel et outillage	552 976,00	31 945,48			584 921,48
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	366 368,87	27 803,76	6 000,00		388 172,63
Matériel de bureau et informatique	195 652,25	27 719,59			223 371,84
Mobilier	217 740,42	1 073,38			218 813,80
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	241 343,43	2 825 867,54			3 067 210,97
Avances et acomptes	51 619,49	4 086,00			55 705,49
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**14 958 538,67**	**2 928 849,35**	**6 000,00**		**17 881 388,02**
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	117 509,08			-100 040,00	17 469,08
Prêts et autres immob. financières	9 507,68	3 240,96	1 682,36		11 066,28
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**127 016,76**	**3 240,96**	**1 682,36**	**-100 040,00**	**28 535,36**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 099 460,49**	**2 938 260,39**	**7 682,36**	**-100 040,00**	**17 929 998,52**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	13 905,06	175,97		14 081,03
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**13 905,06**	**175,97**		**14 081,03**
Aménagement terrains	2 102,59			2 102,59
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	2 184 196,47	436 744,44		2 620 940,91
Installations générales, agencements des constructions	974 055,55	111 598,70		1 085 654,25
Install. techniques, Matériel et outillage	352 746,06	38 358,21		391 104,27
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	189 055,78	62 729,01	6 000,00	245 784,79
Matériel de bureau et informatique	154 116,86	12 818,87		166 935,73
Mobilier	179 841,01	11 980,91		191 821,92
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**4 036 114,32**	**674 230,14**	**6 000,00**	**4 704 344,46**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**4 050 019,38**	**674 406,11**	**6 000,00**	**4 718 425,49**

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Patrimoine intégré - Fonds de legs	213 103,53			213 103,53
Legs et donations	94 161,21			94 161,21
Subventions d'invest. biens renouvelables	1 156 127,24	2 741,53		1 158 868,77
Fonds de trésorerie apporté				
Libéralités à caractère d'apport				
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	**1 463 391,98**	**2 741,53**		**1 466 133,51**
Réserves	875 880,69			875 880,69
Report à nouveau propre	-149 080,06	1 496,48	117 045,28	-264 628,86
Report à nouveau conventionné	-656 962,38	124 182,13	127 711,81	-660 492,06
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'invest. biens non renouvelables	204 165,95		18 523,58	185 642,37
Provisions réglementées	3 486 090,91	411,60	92 471,27	3 394 031,24
Droits des propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	-119 078,48	119 078,48	111 058,95	-111 058,95
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**3 641 016,63**	**245 168,69**	**466 810,89**	**3 419 374,43**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**5 104 408,61**	**247 910,22**	**466 810,89**	**4 885 507,94**

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
- Investissement	720 825,85			720 825,85
- Trésorerie	35 616,19			35 616,19
- Compensation des déficits				
- Compensation des amortissements	119 438,65			119 438,65
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	**875 880,69**			**875 880,69**
Couverture du B.F.R.	100 390,22			100 390,22
Renouvellement des immobilisations	3 209 380,31		92 471,27	3 116 909,04
Amortissements dérogatoires				
Différences sur réalisations d'éléments d'actif	176 320,38	411,60		176 731,98
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**3 486 090,91**	**411,60**	**92 471,27**	**3 394 031,24**
Provisions pour litiges	40 296,21		17 612,28	22 683,93
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**40 296,21**		**17 612,28**	**22 683,93**
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Autres créances	17 400,00		830,00	16 570,00
- Comptes clients et usagers	7 521,58		3 853,65	3 667,93
- Autres : V.M.P.	508,65		285,20	223,45
TOTAL DEPRECIATION	**25 430,23**		**4 968,85**	**20 461,38**
TOTAL PROVISIONS	**3 551 817,35**	**411,60**	**115 052,40**	**3 437 176,55**

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Transfert compte 271000 - Titres immobilisés	Valeur brute fin exercice
CREDIT COOPERATIF PARTS A	15,25			15,25
CREDIT COOPERATIF PARTS B	35 883,25		100 040,00	135 923,25
L.B.I. CAISSE EPARGNE	8 999,47	352,44		9 351,91
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44			12 053,44
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	**56 951,41**	**352,44**	**100 040,00**	**157 343,85**

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
CREDIT COOPERATIF PARTS A	15,25	15,25		
CREDIT COOPERATIF PARTS B	135 923,25	135 923,25		
L.B.I. CAISSE EPARGNE	9 351,91	17 814,44	8 462,53	
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44	14 102,96	2 272,96	223,45
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	**157 343,85**	**167 855,90**	**10 735,49**	**223,45**

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS				285,20
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE				**285,20**

SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources :					
Crédits Non Reconductibles A.R.S. 2015 - Sports adaptés	7 000,00	386,00	386,00		
Crédits Non Reconductibles A.R.S. 2018 - VAE et concours infirmiers	30 000,00	30 000,00			**30 000,00**
Crédits Non Reconductibles A.R.S. 2018 - Dépenses personnel interim	20 000,00	1 743,61	1 743,61		
Total	**57 000,00**	**32 129,61**	**2 129,61**		**30 000,00**

DONS MANUELS, LEGS ET DONATIONS AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (195 ou 197) A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources :					
Dons manuels :					
Sous-total :					
Legs et donations :					
Sous-total :					
Total					

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	11 066,28	6 077,14	3 588,00	1 401,14
Débiteurs et comptes rattachés	551 738,38	551 738,38		
Autres créances	1 036 699,89	466 496,55	570 203,34	
Charges constatées d'avance	71 233,79	70 107,43	1 126,36	
TOTAL CREANCES	**1 670 738,34**	**1 094 419,50**	**574 917,70**	**1 401,14**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice		

DETTES	Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)	10 042 806,65	356 746,21	1 386 580,68	8 299 479,76
Emprunts et dettes financières diverses (1)	19 059,64	19 059,64		
Fournisseurs et comptes rattachés	205 714,39	205 714,39		
Dettes fiscales et sociales	1 308 687,73	764 001,41	544 686,32	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	757 476,85	757 476,85		
Autres dettes	257 583,78	257 583,78		
Produits constatés d'avance	2 472,98	2 472,98		
TOTAL DETTES	**12 593 802,02**	**2 363 055,26**	**1 931 267,00**	**8 299 479,76**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	201 594,70	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	233 975,99	
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine		
	Dont à plus de 2 ans à l'origine	10 042 806,65	

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances débiteurs et comptes rattachés	39 989,35
4. Autres créances	7 679,35
TOTAL	**47 668,70**

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 034,32
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 340,97
6. Dettes fiscales et sociales	450 230,35
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	366 130,80
8. Autres dettes	12 453,98
TOTAL	**918 190,42**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	71 233,79
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	**71 233,79**

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	2 472,98
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	**2 472,98**

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64 723,73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotation aux amortissements et provisions	2 222,95
TOTAL	**66 946,68**

NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 426,40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 823,58
Reprises sur provisions et transferts de charges	107 502,27
TOTAL	**139 752,25**

ELEMENTS SIGNIFICATIFS (> 1 500 €)

CHARGES EXCEPTIONNELLES

SOLDE PERTE MNA 2018	27 375,00
LITIGE SALARIAL BULLETIN EN AVRIL 2020	16 552,42
RAPPEL CONSOMMATION GAZ DE 2018	8 779,93
REGUL I.J. S.S. ANTERIEURES	7 632,90
INDUS C.P.A.M. DE 2015	1 941,58
AMENDES VEHICULE	1 500,00
REGUL. AMORT. ANT. ENSEMBLE TABLES+CHAISES	1 811,35

PRODUITS EXCEPTIONNELS

RBT COTISATIONS FEDERATION DU CHATEAU SILHOL	4 877,16
REGULARISATION SOLDE FOURNISSEUR	3 258,51
SOLDE AGIRC 2016 NON RECLAME	1 979,00
ANNULATION CHEQUES JAMAIS DEBITES	1 611,61
QUOTE-PART SUBVENTIONS VIREES RESULTAT	18 523,58
REPRISE / PROV RENOUVELLEMENT IMMO HEB	89 178,03
REPRISE / PROV RISQUES ET CHARGES	14 201,00
REPRISE / PROV RENOUVELLEMENT IMMO SOINS	3 293,24

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire Lumière et Vie	313 261,50
- Affectation hypothécaire Lumière et Joie	140 000,00
- Gage sur véhicule automobile	
- Redevances de crédit-bail	Non recensées
- Engagements en matière de retraite	723 156,00
TOTAL	**1 176 417,50**

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
Caution C.E.G.C. 30% capital	102 685,30
Cautions Nimes Métropole	4 599 743,86
Cautions Conseil Départemental du Gard	4 421 821,62
Caution Mairie de Nîmes	567 922,24
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	**9 692 173,02**

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	292 510,22
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	**292 510,22**

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.A.C.	TOTAL
. Honoraires T.T.C. au 31/12/2019	14 170,00		14 170,00
TOTAL	**14 170,00**		**14 170,00**

VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
SIEGE SOCIAL : 66 IMPASSE DU CHATEAU SILHOL
30000 NIMES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1ère personne concernée : Madame Cécile SANCHEZ-THERENE, directrice de l'EHPAD « LUMIERE ET PAIX » (en remplacement de Monsieur CALERO).

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 45 916 euros.

- 2ème personne concernée : Monsieur Claude CALERO, directeur de l'EHPAD « LUMIERE ET PAIX ».

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 54 702 euros.

- 3ème personne concernée : Monsieur Patrick LACOMBE, directeur de la MECS « LUMIERE ET JOIE » et de la maison relais « LUMIERE ET VIE ».

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 87 303 euros.

Fait à NIMES, le 8 septembre 2020

VENCEA
Commissaires aux comptes



Gwladys DESERT